



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Commission des champs
de bataille nationaux

The National Battlefields
Commission

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

de la Commission des champs de bataille nationaux



Novembre 2010

Commission des champs de bataille nationaux / *The National Battlefields Commission*
390, avenue de Bernières, Québec (Québec) G1R 2L7

Canada

«Considérant qu'il est à désirer dans l'intérêt public du Canada d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec, de rétablir autant que possible dans les grandes lignes leur physionomie originaires et de les convertir en un parc national (...)».

(Préambule, Loi constitutive de la CCBN, mars 1908)

«Le territoire de la CCBN constitue un des sites historiques les plus importants au Canada. Communément appelé «Les plaines d'Abraham», ce site forme le plus important parc urbain à Québec et se compte parmi les parcs prestigieux du monde. La CCBN concilie l'importance historique du parc avec son rôle de parc urbain. Elle préserve cet héritage pour les générations futures, le met en valeur de façon à ce que la population bénéficie pleinement de ses richesses et fait connaître aux Canadiens et Canadiennes les grands faits de l'histoire du Canada qui s'y rattachent».

(Énoncé de mission, Rapport sur le rendement, mars 2010).

Le développement durable... parce que c'est dans notre nature

La loi constitutive de 1908 était déjà très claire quant à la volonté du législateur d'assurer la mise en état et la conservation des lieux. Pendant le siècle écoulé depuis lors, les énoncés de mission dont s'est dotée la Commission au fil des ans allaient tous dans le même sens, pour incarner une volonté jamais démentie de préserver cet héritage unique pour le bénéfice des générations futures.

Tous les artisans et gestionnaires de ce parc urbain unique au monde n'ont toujours eu qu'un souci, celui de léguer à ceux et celles qui suivraient un lieu de mémoire digne de ce dont eux-mêmes avaient pris charge en leur époque.

Ceci est encore et toujours ce qui anime l'équipe de la CCBN en 2010. Et c'est en prenant acte des enjeux de plus en plus complexes de préservation et de développement respectueux des gens et des lieux que la Commission a décidé de se doter d'une politique de développement durable qui balise de manière ordonnée son action en la matière.

Beaucoup se faisait déjà, beaucoup reste à faire. C'est là le lot de toute organisation qui doit gérer une matière vivante, car alors rien n'est jamais arrêté définitivement, tout est mouvement et évolution. Les enjeux se précisent, les technologies évoluent, les priorités s'adaptent aux nouvelles connaissances et sensibilités.

La CCBN se donne donc les moyens de son ambition de devenir un modèle en développement durable en se dotant d'une feuille de route qui, partant de là d'où elle est rendue, précise là où elle entend aller pour que le parc des Champs-de-Bataille demeure, au fil des ans et des générations, un lieu patrimonial en parfait état.

Les principes suivants animent cette politique:

- la démarche procède d'un engagement social et institutionnel de la part de la CCBN ;
- elle vise à susciter l'adhésion du personnel et des utilisateurs, ainsi que l'appropriation, par tous, d'un plan d'action cohérent et efficace ;
- elle couvre l'éventail des enjeux environnementaux ainsi que les enjeux de gestion qui s'y rattachent.

Matières résiduelles, transports, énergie, eau, achats, aménagements, pratiques de consommation et de gestion, tout ce qui peut avoir un impact sur l'état du Parc et son développement est donc abordé à travers les sept priorités du plan, les objectifs qui s'y greffent, et bien sûr les actions qui en découlent. Enfin, trois familles regroupent ces priorités, soit :

- les relations avec les usagers et les visiteurs;
- la protection et la mise en valeur du parc;
- la gestion administrative interne.



Sommaire de la politique de développement durable de la Commission des champs de batailles nationaux

A. RELATIONS AVEC LES USAGERS ET EMPLOYÉS	7
Priorité 1- Favoriser l'information, la sensibilisation, l'éducation, l'innovation et la collaboration en matière de développement durable	7
Contexte	7
Objectifs	7
Actions.....	7
B. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PARC.....	8
Priorité 2 - Améliorer la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser).....	8
Contexte	8
Objectifs	8
Actions.....	8
Priorité 3 - Réduire les impacts du transport et des émissions de gaz à effet de serre (GES)	9
Contexte	9
Objectifs	9
Actions.....	9
Priorité 4 - Intégrer le concept de durabilité dans l'aménagement et l'entretien paysager	10
Contexte	10
Objectifs	10
Actions.....	10
C. GESTION ADMINISTRATIVE INTERNE	11
Priorité 5 - Consommer de façon responsable	11
Contexte	11
Objectif.....	11
Actions.....	11
Priorité 6 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments et l'impact de cette consommation sur les gaz à effet de serre (GES)	12
Contexte	12
Objectifs	12
Actions.....	12
Priorité 7 - Gérer l'eau de façon responsable	13
Contexte	13
Objectifs	13
Actions.....	13
Annexe	14

Tableau synthèse du plan d'actions de la CCBN 14

A. RELATIONS AVEC LES USAGERS ET EMPLOYÉS

Priorité 1- Favoriser l'information, la sensibilisation, l'éducation, l'innovation et la collaboration en matière de développement durable

Contexte

Le succès d'un plan d'action en développement durable repose sur la participation de toutes les personnes impliquées dans sa mise en oeuvre. Il est primordial que le personnel et les différents utilisateurs du parc soient bien informés, comprennent les enjeux du développement durable et puissent échanger sur ce sujet.

Objectifs

- Assurer l'adhésion du personnel aux orientations et actions de développement durable de même qu'aux orientations et au plan d'action de la CCBN.
- Favoriser la collaboration et l'innovation avec les utilisateurs et les sous-traitants dans le domaine du développement durable et de la gestion environnementale.

Actions

- Mettre à contribution le comité de développement durable pour échanger et assurer le suivi de la démarche en développement durable.
- Développer et mettre en oeuvre une stratégie de communication des actions en développement durable afin :
 - d'informer et de sensibiliser les visiteurs et les utilisateurs sur des comportements responsables;
 - d'informer et de sensibiliser les visiteurs sur les innovations et les bonnes pratiques d'aménagement paysager durable qui assure la protection du patrimoine naturel;
 - de mettre en valeur le concept de développement durable dans les activités, produits et services de la CCBN;
 - de travailler en concertation avec les utilisateurs pour une meilleure complémentarité des actions de développement durable;
 - de promouvoir les initiatives en développement durable auprès des visiteurs et des utilisateurs ;
 - d'utiliser de façon optimale les outils de communication interne et externe pour promouvoir le développement durable à la CCBN.
- Effectuer et diffuser un bilan de performance du plan d'action en développement durable dans le rapport ministériel de rendement (RMR).
- Être à l'affût des différentes réglementations environnementales applicables à l'organisme et les communiquer aux personnes concernées.
- Établir des mécanismes d'échange d'information sur les nouvelles réglementations environnementales.

B. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PARC

Priorité 2 - Améliorer la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser)

Contexte

Soucieuse de réduire son impact environnemental et consciente de l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles, la CCBN cherche à réduire son impact environnemental en appliquant le principe des 3RV. Concrètement, il s'agit de repenser ses besoins de façon à réduire à la source sa production de matières résiduelles, à réutiliser les matières qui peuvent l'être, à recycler les matériaux habituellement considérés comme des matières résiduelles finales et à valoriser les matières organiques par la production de compost.

Objectifs

- Gérer les matières résiduelles efficacement selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser).
- Sensibiliser les employés et les visiteurs sur la gestion des matières résiduelles.
- Mettre en oeuvre un système de gestion des matières dangereuses.

Actions

Sur le plan de la réduction de la consommation des ressources

- Mettre en place un programme de gestion écologique du papier comprenant le recours à du papier recyclé pour les usages courants.
- Généraliser l'impression recto verso pour tous les documents produits à la CCBN.

Sur le plan de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles

- Effectuer un inventaire des matières résiduelles que l'on retrouve sur le territoire de la CCBN. Cela permettrait d'identifier le potentiel de matières recyclables (type et quantité) et de cibler les installations qui répondraient au besoin de la CCBN.
- Revoir et mettre en place un système de collecte des matières résiduelles et recyclables performant et exemplaire.
- Accompagner toutes les poubelles de la CCBN de bacs de récupération (îlot de récupération) afin d'offrir l'option du recyclage à chaque fois que l'occasion se présente. (Si le bac de recyclage n'est pas au même endroit que la poubelle, l'utilisateur ne fera pas l'effort de se déplacer pour trier ces matières).
- Identifier de manière simple et précise tous les bacs de recyclage (pictogramme des matières recyclables comme bouteilles, cannettes, papier, etc.).
- Accompagner cette démarche d'une campagne de sensibilisation au recyclage.
- Sensibiliser le personnel de bureau à la récupération de toutes les matières recyclables.
- Poursuivre et encourager le programme de compostage sur le territoire de la CCBN.

- Inclure des conditions spécifiques dans les projets de construction et de rénovation permettant de maximiser la récupération des matériaux.
- Assurer la gestion adéquate des biens inutilisés et désuets.
- Mettre en place ou améliorer le système de gestion des matières dangereuses (RDD) dont la récupération des peintures, des piles, appareil d'éclairage, etc.
- S'assurer d'informer le personnel concerné du système de gestion des matières dangereuses.
- Développer et communiquer au personnel concerné une procédure de mesure d'urgence à l'environnement (exemple : quoi faire en cas d'un déversement d'huile).
- Inclure les conditions reliées à la disposition des déchets, des matières résiduelles recyclables et des matières résiduelles dangereuses en annexe des contrats et ententes entre la Commission et ses partenaires (événements).

Priorité 3 - Réduire les impacts du transport et des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Contexte

Le transport est le secteur d'activité qui contribue le plus aux émissions de GES du Québec et, ici comme dans le reste du Canada, les émissions de ce secteur sont en forte croissance depuis 1997. Il s'agit donc d'une problématique majeure pour toute la société. En tant que parc urbain, la CCBN se doit de montrer l'exemple.

Objectifs

- Poursuivre l'amélioration de la performance environnementale du parc automobile et des équipements moteurs de la CCBN.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre émis par les activités de la CCBN.

Actions

- Lors de l'acquisition de nouveaux véhicules automobiles et d'équipements moteurs, acquérir les véhicules et équipements les moins néfastes pour l'environnement.
- Lors du remplacement de voitures, favoriser l'achat de véhicules électriques là où les situations le permettent.
- Réduire la consommation moyenne de carburant annuellement.
- Calculer la quantité de GES émis par année par les véhicules de la CCBN.
- Favoriser l'utilisation des véhicules électriques pour la collecte des matières recyclables.
- Analyser la pertinence et la faisabilité d'utiliser des carburants de remplacement (biodiesel) pour le parc automobile.
- Optimiser les déplacements du personnel dans leurs tâches quotidiennes.
- Poursuivre la sensibilisation pour éviter la marche au ralenti (éteindre le moteur lorsque le véhicule est arrêté).
- Offrir des infrastructures qui encouragent les déplacements à vélo (supports, corridor à vélo, etc.).

- Participer à des projets de recherche qui ont pour objectif de réduire les impacts négatifs de la pollution atmosphérique (exemple : impact de la forêt des plaines sur la réduction des GES, sur la qualité de l'air, etc.).
- Éliminer les jardinières suspendues qui doivent être irriguées par camion.
- Étudier la faisabilité et la pertinence d'adopter un programme incitatif pour encourager les employés à utiliser le transport en commun.
- Revoir le plan de circulation du parc afin de réduire les impacts des moyens de transport.

Priorité 4 - Intégrer le concept de durabilité dans l'aménagement et l'entretien paysager

Contexte

L'une des missions premières d'un parc urbain est de protéger et préserver le patrimoine naturel. Depuis quelques années, la CCBN intègre certains critères de développement durable dans l'architecture de son paysage et de son environnement. En plus d'être bénéfique au niveau de la biodiversité floristique et faunique, ce concept permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique sans oublier la pollution par le bruit.

Objectifs

- A. Favoriser la biodiversité indigène sur le territoire. Les « écosystèmes naturels » sont des modèles de durabilité puisqu'ils ont su résister à l'épreuve du temps et sont les mieux adaptés pour répondre aux conditions environnementales imprévues.
- B. Adopter les meilleures pratiques environnementales horticoles et arboricoles.
- C. Sensibiliser et informer les visiteurs sur la flore et la faune urbaine.
- D. Supporter et protéger notre forêt urbaine.

Actions

- Favoriser la tonte sélective dans les secteurs qui le permettent.
- Sélectionner les espèces végétales adaptées selon leur rôle et leur utilisation.
- Mettre en place des panneaux d'information sur la flore et la faune urbaine.
- Assurer et entretenir de manière durable la régénération et la croissance de la forêt urbaine du parc :
 - remplacer les arbres abattus par les espèces les mieux adaptées;
 - taille de formation;
 - paillage des jeunes arbres.
- Minimiser l'utilisation des engrais chimiques.
- Poursuivre le programme de lutte intégrée des parasites :
 - assurer le contrôle des espèces envahissantes et toxiques (herbe à puce);
 - faire des suivis de l'état de santé de la forêt urbaine (maladie hollandaise de l'orme).

C. GESTION ADMINISTRATIVE INTERNE

Priorité 5 - Consommer de façon responsable

Contexte

Dans un contexte d'abondance et de diversité des produits de consommation, des repères s'avèrent nécessaires pour prendre des décisions éclairées et responsables lors de l'acquisition de biens et de services. La CCBN est soumise à la politique des marchés du gouvernement fédéral et doit se conformer à ce cadre spécifique dans la sélection de ses achats. Cependant, pour les achats inférieurs à un montant déterminé, le processus d'achat ne contraint pas les responsables de service à la politique d'approvisionnement du gouvernement. La responsabilité revient à chacun de définir ses critères d'achat et la possibilité de sélectionner des produits écologiques. Le ministère des travaux publics et service gouvernementaux du Canada a développé de nombreux outils en ligne pour les employés fédéraux sur les achats écologiques : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/trousse-toolkit/outils-tools-fra.html>

Objectif

- Intégrer les critères du développement durable au processus d'acquisition de biens et services et lors d'appels d'offres.

Actions

- Former les responsables des approvisionnements aux notions d'achat responsable.
- Intégrer des critères de développement durable au niveau de l'approvisionnement et des appels d'offres :
 - favoriser l'achat de produits de nettoyage biodégradables, respectueux de l'environnement et de la santé des occupants, et de produits de rénovation;
 - favoriser l'achat de matériaux de construction écologiques notamment en ce qui concerne la peinture, les colles et les solvants.
- Développer un guide de sensibilisation sur les achats responsables à l'intention de tous les acheteurs de la CCBN (qu'est-ce qu'un achat responsable, quels critères considérer, etc.).
- Offrir du matériel promotionnel de la CCBN qui répond à des critères du développement durable.
- Sensibiliser les fournisseurs et les sous-traitants aux achats responsables.
- Incrire aux contrats de sous-traitance des critères de consommation responsable conformes à la politique de développement durable de la CCBN.

Priorité 6 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments et l'impact de cette consommation sur les gaz à effet de serre (GES)

Contexte

Une saine gestion environnementale passe inévitablement par une utilisation judicieuse de l'énergie. Depuis plusieurs années, la CCBN cherche à optimiser la gestion de l'énergie et à introduire des critères environnementaux dans ses choix d'approvisionnement énergétique en utilisant des combustibles peu dommageables pour l'environnement.

Objectifs

- Améliorer la performance environnementale de toutes les infrastructures de manière à réduire de façon significative l'empreinte environnementale de la CCBN.
- Appliquer des mesures d'économie d'énergie à ces infrastructures en encourageant les changements de comportements et en favorisant l'achat d'équipements peu énergivores.

Actions

- Optimiser les mesures d'économie d'énergie par les systèmes de contrôle de consommation (chauffage des bâtiments, chauffage des serres, éclairage, etc.).
- Assurer la maintenance et l'entretien préventif des systèmes énergétiques.
- Analyser les consommations énergétiques périodiquement.
- Sensibiliser le personnel sur les mesures d'économie d'énergie.
- Généraliser la fonction *hibernation* ou de mise hors tension de tous les ordinateurs personnels et autres appareils électroniques afin de réduire la consommation d'énergie durant les périodes d'inactivité. (Selon Hydro-Québec, pour les ordinateurs, le résultat est tout aussi efficace qu'une mise hors tension complète).
- Lors du remplacement d'appareils, favoriser les appareils écoénergétiques et les appareils homologués *Energy Star*.
- Analyser le remplacement des composantes lumineuses des lampadaires de la CCBN par un système plus performant énergétiquement.
- Lors de nouvelles constructions et de rénovations :
 - favoriser les projets d'efficacité énergétique;
 - intégrer des sources d'énergies renouvelables.
- Instaurer un cadre stratégique pour intégrer de nouvelles pratiques menant à la construction de bâtiments durables (exemple : développer des outils et des critères d'évaluation qui favorisent la construction durable comme ceux déterminés par le programme de certification *Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)*).
- Poursuivre les efforts de réduction d'utilisation de pétrole comme source d'énergie.

Priorité 7 - Gérer l'eau de façon responsable

Contexte

L'abondance des réserves en eau sur le territoire du Québec contribue à alimenter l'illusion que cette ressource est illimitée, comme en témoigne le gaspillage qui se manifeste au niveau de la consommation résidentielle, industrielle et commerciale. Pour corriger cette situation, il importe de sensibiliser davantage la population à la valeur de l'eau pour la santé, l'économie et l'environnement. Consciente de l'importance de cette ressource, la CCBN a mis en oeuvre de nombreuses mesures visant à réduire la perte et le gaspillage de l'eau.

Objectifs

- E. Poursuivre les efforts de réduction d'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des végétaux (aménagements paysagers et serres).
- F. Poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des utilisateurs du parc.
- G. Favoriser, lors de la conception des aménagements paysagers et extérieurs ainsi que des bâtiments, la rétention des eaux pluviales directement dans le sol.

Actions

- Assurer le suivi et l'entretien des systèmes d'irrigation en fonction des conditions climatiques.
- Installer des robinets à arrêt automatique (œil optique) et à faible débit et des appareils sanitaires à faible consommation d'eau à haute performance dans les bâtiments faisant l'objet de projets de rénovation et les nouvelles constructions.
- Éliminer graduellement tous les équipements utilisant l'eau d'aqueduc en continu (urinoir).
- Assurer l'entretien des appareils d'eau.
- Sensibiliser le personnel à consommer l'eau de manière responsable pour l'aménagement paysager ou pour l'entretien des véhicules.
- Implanter des stratégies de valorisation des eaux pluviales (diriger l'eau vers les aménagements paysagers).
- Éliminer graduellement l'eau embouteillée.
- Favoriser l'accès à l'eau potable à l'intention des usagers du parc.

Annexe
Tableau synthèse du plan d'actions de la CCBN

A. RELATIONS AVEC LES USAGERS ET EMPLOYÉS

Priorités et actions	Échéancier			Responsables
	2011	2012	2013	
Priorité 1				
Favoriser l'information, la sensibilisation, l'éducation, l'innovation et la collaboration en matière de développement durable				
Mettre à contribution le comité de développement durable pour échanger et assurer le suivi de la démarche en développement durable.	X	X	X	
Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication des actions en développement durable afin :				
- d'informer et de sensibiliser les visiteurs et les utilisateurs sur des comportements responsables;	X	X	X	
- d'informer et de sensibiliser les visiteurs sur les innovations et les bonnes pratiques d'aménagement paysager durable qui assure la protection du patrimoine naturel;	X	X	X	
- de mettre en valeur le concept de développement durable dans les activités, produits et services de la CCBN;	X	X	X	
- de travailler en concertation avec les utilisateurs pour une meilleure complémentarité des actions de développement durable;	X	X	X	
- de promouvoir les initiatives en développement durable auprès des visiteurs et des utilisateurs;	X	X	X	
- d'utiliser de façon optimale les outils de communication interne et externe pour promouvoir le développement durable à la CCBN.	X	X	X	
Effectuer et diffuser un bilan de performance du plan d'action en développement durable dans le rapport ministériel de rendement (RMR).	X	X	X	
Être à l'affût des différentes réglementations environnementales applicables à l'organisme et les communiquer aux personnes concernées.	X	X	X	
Établir des mécanismes d'échange d'information sur les nouvelles réglementations environnementales.		X		

B. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PARC

Priorités et actions	Échéancier			Responsables
	2011	2012	2013	
Priorité 2				
Améliorer la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser)				
Sur le plan de la réduction de la consommation des ressources				
Mettre en place un programme de gestion écologique du papier comprenant le recours à du papier recyclé pour les usages courants.	X			
Généraliser l'impression recto verso pour tous les documents produits à la CCBN.	X			
Sur le plan de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles				
Effectuer un inventaire des matières résiduelles que l'on retrouve sur le territoire de la CCBN. Cela permettrait d'identifier le potentiel de matières recyclables (type et quantité) et de cibler les installations qui répondraient au besoin de la CCBN.	X			
Revoir et mettre en place un système de collecte des matières résiduelles et recyclables performant et exemplaire.		X		
Accompagner toutes les poubelles de la CCBN de bacs de récupération (flot de récupération) afin d'offrir l'option du recyclage à chaque fois que l'occasion se présente. (Si le bac de recyclage n'est pas au même endroit que la poubelle, l'utilisateur ne fera pas l'effort de se déplacer pour trier ces matières).		X		
Identifier de manière simple et précise, tous les bacs de recyclage (pictogramme des matières recyclables comme bouteilles, cannettes, papier, etc.).		X		
Accompagner cette démarche d'une campagne de sensibilisation au recyclage.		X		
Sensibiliser le personnel de bureau à la récupération de toutes les matières recyclables.	X			
Poursuivre et encourager le programme de compostage sur le territoire de la CCBN.	X	X	X	
Inclure des conditions spécifiques dans les projets de construction et de rénovation permettant de maximiser la récupération des matériaux.		X		
Assurer la gestion adéquate des biens inutilisés et désuets.			X	
Mettre en place ou améliorer le système de gestion des matières dangereuses (RDD) dont la récupération des peintures, des piles, appareil d'éclairage, etc.		X		
S'assurer d'informer le personnel concerné du système de gestion des matières dangereuses.		X		
Développer et communiquer au personnel concerné une procédure de mesure d'urgence à l'environnement (exemple : quoi faire en cas d'un déversement d'huile).		X		
Inclure les conditions liées à la disposition des déchets, des matières résiduelles recyclables et des matières résiduelles dangereuses en annexe des contrats et ententes entre la Commission et ses partenaires (événements).		X		

B. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PARC

Priorités et actions	Échéancier			Responsables
	2011	2012	2013	
Priorité 3				
Réduire les impacts du transport et des émissions de gaz à effet de serre (GES)				
Lors de l'acquisition de nouveaux véhicules automobiles et d'équipements moteurs, acquérir les véhicules et équipements les moins néfastes pour l'environnement.	X	X	X	
Lors du remplacement de voiturettes, favoriser l'achat de véhicules électriques là où les situations le permettent.	X	X	X	
Réduire la consommation moyenne de carburant annuellement.	X	X	X	
Calculer la quantité de GES émis par année par les véhicules de la CCBN.		X	X	
Favoriser l'utilisation des véhicules électriques pour la collecte des matières recyclables.		X	X	
Analyser la pertinence et la faisabilité d'utiliser des carburants de remplacement (biodiesel) pour le parc automobile.		X		
Optimiser les déplacements du personnel dans leurs tâches quotidiennes.	X	X	X	
Poursuivre la sensibilisation pour éviter la marche au ralenti (éteindre le moteur lorsque le véhicule est arrêté).	X	X	X	
Offrir des infrastructures qui encouragent les déplacements à vélo (supports, corridor à vélo, etc.).			X	
Participer à des projets de recherche qui ont pour objectif de réduire les impacts négatifs de la pollution atmosphérique (exemple : impact de la forêt des plaines sur la réduction des GES, sur la qualité de l'air, etc.).	X	X	X	
Éliminer les jardinières suspendues qui doivent être irriguées par camion.	X			
Étudier la faisabilité et la pertinence d'adopter un programme incitatif pour encourager les employés à utiliser le transport en commun.	X			
Revoir le plan de circulation du parc afin de réduire les impacts des moyens de transport.		X		

B. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PARC

Priorités et actions	Échéancier			Responsables
	2011	2012	2013	
Priorité 4				
Intégrer le concept de durabilité dans l'aménagement et l'entretien paysager				
Favoriser la tonte sélective dans les secteurs qui le permettent.	X			
Sélectionner les espèces végétales adaptées selon leur rôle et leur utilisation.	X	X	X	
Mettre en place des panneaux d'information sur la flore et la faune urbaine.		X		
Assurer et entretenir de manière durable la régénération et la croissance de la forêt urbaine du parc :				
- remplacer les arbres abattus par les espèces les mieux adaptées;	X	X	X	
- taille de formation;	X	X	X	
- paillage des jeunes arbres.	X	X	X	
Minimiser l'utilisation des engrais chimiques.	X	X	X	
Poursuivre le programme de lutte intégrée des parasites :				
- assurer le contrôle des espèces envahissantes et toxiques (herbe à puce);	X	X	X	
- faire des suivis de l'état de santé de la forêt urbaine (maladie hollandaise de l'orme).	X	X	X	

C. GESTION ADMINISTRATIVE INTERNE

Priorités et actions	Échéancier			Responsables
	2011	2012	2013	
Priorité 5				
Consommer de façon responsable				
Former les responsables des approvisionnements aux notions d'achat responsable.	X			
Intégrer des critères de développement durable au niveau de l'approvisionnement et des appels d'offres :	X			
- favoriser l'achat de produits de nettoyage biodégradables, respectueux de l'environnement et de la santé des occupants;	X	X	X	
- favoriser l'achat de produits de rénovation et de matériaux de construction écologiques notamment en ce qui concerne la peinture, les colles et les solvants.	X	X	X	
Développer un guide de sensibilisation sur les achats responsables à l'intention de tous les acheteurs de la CCBN (qu'est-ce qu'un achat responsable, quels critères considérer, etc.).		X		
Intégrer des critères de développement durable aux appels d'offres.		X		
Offrir du matériel promotionnel de la CCBN qui répond à des critères du développement durable.		X		
Sensibiliser les fournisseurs et les sous-traitants aux achats responsables.	X	X	X	
Inscrire aux contrats de sous-traitance des critères de consommation responsable conformes à la politique de développement durable de la CCBN.	X	X	X	

C. GESTION ADMINISTRATIVE INTERNE

Priorités et actions	Échéancier			Responsables
	2011	2012	2013	
Priorité 6				
Réduire la consommation énergétique des bâtiments				
Optimiser les mesures d'économie d'énergie par les systèmes de contrôle de consommation (chauffage des bâtiments, chauffage des serres, éclairage, etc.).	X	X	X	
Assurer la maintenance et l'entretien préventif des systèmes énergétiques.	X	X	X	
Analyser les consommations énergétiques périodiquement.	X	X	X	
Sensibiliser le personnel sur les mesures d'économie d'énergie.	X	X	X	
Généraliser la fonction <i>hibernation</i> ou de mise hors tension de tous les ordinateurs personnels et autres appareils électroniques afin de réduire la consommation d'énergie durant les périodes d'inactivité. (Selon Hydro-Québec, pour les ordinateurs, le résultat est tout aussi efficace qu'une mise hors tension complète).	X			
Lors du remplacement d'appareils, favoriser les appareils écoénergétiques et les appareils homologués <i>Energy Star</i> .	X	X	X	
Remplacer les composantes lumineuses des lampadaires de la CCBN par un système plus performant énergétiquement.	X	X	X	
Lors de nouvelles constructions et de rénovations :				
- favoriser les projets d'efficacité énergétique;	X	X	X	
- intégrer des sources d'énergies renouvelables.	X	X	X	
Instaurer un cadre stratégique pour intégrer de nouvelles pratiques menant à la construction de bâtiments durables (exemple : développer des outils et des critères d'évaluation qui favorisent la construction durable comme ceux déterminés par le programme de certification <i>Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)</i>).			X	
Poursuivre les efforts de réduction d'utilisation de pétrole comme source d'énergie.	X	X	X	

C. GESTION ADMINISTRATIVE INTERNE

Priorités et actions	Échéancier			Responsables
	2011	2012	2013	
Priorité 7				
Gérer l'eau de façon responsable				
Assurer le suivi et l'entretien des systèmes d'irrigation en fonction des conditions climatiques.	X			
Installer des robinets à arrêt automatique (œil optique) et à faible débit et des appareils sanitaires à faible consommation d'eau à haute performance dans les bâtiments faisant l'objet de projets de rénovation et les nouvelles constructions.	X	X	X	
Éliminer graduellement tous les équipements utilisant l'eau d'aqueduc en continu (urinoir).	X	X	X	
Assurer l'entretien des appareils d'eau.	X	X	X	
Sensibiliser le personnel à consommer l'eau de manière responsable pour l'aménagement paysager ou pour l'entretien des véhicules.	X	X	X	
Planter des stratégies de valorisation des eaux pluviales (diriger l'eau vers les aménagements paysagers)		X		
Éliminer graduellement l'eau embouteillée.		X	X	
Favoriser l'accès à l'eau potable à l'intention des usagers du parc.		X	X	